



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 21 janvier 2025
et
Rome, 18-21 février 2025

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 22 janvier 2025

WFP/EB.1/2025/6-A/2/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence

Contexte

On trouvera dans le présent document la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence. L'évaluation portait sur la politique adoptée par le PAM en 2017, et avait pour objectif, d'une part, d'aider à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage et, d'autre part, d'éclairer les décisions du PAM sur l'orientation future de la politique.

Les évaluateurs ont formulé cinq recommandations, dont deux sont d'ordre stratégique et trois d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la réponse qui suit si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateur responsable:

M. R. Smith
Directeur
Service de la préparation aux situations d'urgence
et des interventions en cas de crise
courriel: ross.smith@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>Délai de mise en œuvre: 2026</p> <p>Recommandation 1: Révision et mise en œuvre de la politique</p> <p>Mener un processus participatif de révision de la politique en y associant un large éventail de parties prenantes afin d'actualiser le document et de formuler une stratégie de mise en œuvre, y compris en collaboration avec des partenaires. Intégrer une théorie du changement, élaborer une boîte à outils complète ainsi qu'un plan de création d'une base de données factuelles, et définir clairement les responsabilités en matière de préparation aux situations d'urgence dans l'ensemble du PAM.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Département des opérations liées aux programmes, Service de coordination des opérations d'urgence, Division des ressources humaines, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>1.1 Actualiser la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence en menant un processus consultatif approfondi en collaboration avec des parties prenantes internes et externes afin de prendre en compte les évolutions et les transformations contextuelles récentes de la réflexion et de la pratique ainsi que les nouvelles données disponibles dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, y compris concernant les modalités de financement et de partenariat. Dans le cadre de ce processus, préciser la définition de la préparation aux situations d'urgence, élaborer en la matière une théorie du changement qui prenne en considération les risques de conflit et établisse des liens avec le renforcement de la résilience, les démarches tenant compte de la problématique femmes-hommes et de l'inclusion et d'autres questions transversales.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Service de coordination des opérations d'urgence, Division des ressources humaines, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise dirigera l'élaboration d'une politique en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise qui portera sur les activités de préparation, d'intervention et de transition menées avant, pendant et après les situations d'urgence, et sera présentée au Conseil d'administration pour approbation à la session annuelle de 2027. Dans le cadre de ce processus, le Service passera en revue plusieurs politiques existantes consacrées aux situations d'urgence et les intégrera au sein de la nouvelle politique de façon à faciliter l'arrêt de ces différentes politiques et à simplifier le cadre d'action à appliquer dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, bureaux régionaux)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>1.2 Constituer un ensemble homogène d'outils de préparation aux situations d'urgence comprenant des stratégies clés telles que la préparation du PAM, le renforcement durable des capacités des gouvernements et d'autres partenaires, l'alerte rapide, l'action anticipée, la protection sociale réactive face aux chocs et l'assurance. Y intégrer des orientations sur les liens et les différences d'un point de vue conceptuel et opérationnel entre la préparation et d'autres domaines de travail (résilience, changements climatiques, réduction des risques de catastrophe, gestion de la continuité des opérations, protection sociale réactive face aux chocs et assurance, par exemple) et sur la façon de les prendre en compte. Y ajouter également des orientations sur la conduite des opérations et partager les bonnes pratiques de prise en compte des risques de conflit, de la problématique femmes-hommes et de l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de préparation aux situations d'urgence.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. En collaboration avec les services concernés, le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise actualisera les orientations sur la conduite des opérations relatives à la préparation aux situations d'urgence, à l'intervention en cas de crise et à la transition dans l'ensemble des domaines fonctionnels du PAM. Il s'agira notamment d'examiner et de mettre à jour le livret sur les opérations de terrain en situation d'urgence et de vérifier que des ressources intersectorielles centralisées et accessibles sont disponibles pour mener des activités de préparation aux situations d'urgence, conformément au champ de la politique actualisée et en collaboration avec d'autres divisions concernées.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des technologies, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>1.3 Inclure dans les priorités qui sont attachées à la politique actualisée en matière de préparation aux situations d'urgence la création d'une base de données factuelles rigoureuses concernant tous les éléments du portefeuille d'activités que le PAM mène dans ce domaine afin d'étayer les initiatives de mobilisation de fonds auprès des donateurs, des gouvernements et d'autres parties prenantes.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3. Le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise collaborera avec la Division de l'analyse, de la planification et de la performance et d'autres divisions concernées pour faire en sorte que la stratégie de mise en œuvre de la politique actualisée prévoie l'élaboration d'une base de données factuelles à utiliser en vue d'éclairer les activités menées par le PAM pour sensibiliser aux investissements à consacrer à la préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des technologies, bureaux régionaux)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>1.4 Accompagner la politique actualisée d'une stratégie de mise en œuvre dotée de dispositifs de suivi et d'établissement de rapports, qui définisse clairement les responsabilités et la marche à suivre pour rendre compte de l'action menée en matière de préparation aux situations d'urgence, en particulier au niveau de la haute direction, mais aussi à d'autres niveaux et dans l'ensemble des services. Il conviendra d'étudier la possibilité de mettre en place entre les départements un dispositif de coordination qui serait dirigé par la haute direction (au niveau du Directeur exécutif adjoint ou des sous-directeurs exécutifs).</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Département des opérations liées aux programmes, Service de coordination des opérations d'urgence, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. En collaboration avec d'autres divisions concernées, le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise élaborera une stratégie chiffrée de mise en œuvre de la politique actualisée, en prévoyant des dispositifs de déploiement, de suivi et d'établissement de rapports et en définissant clairement les responsabilités, les obligations de rendre compte et les modalités de coordination à appliquer dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise à tous les niveaux et dans tous les services du PAM.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Département des opérations liées aux programmes, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>Délai de mise en œuvre: 2026</p> <p>Recommandation 2: Ressources financières</p> <p>Utiliser au mieux les ressources financières disponibles pour faciliter d'une manière générale l'accès aux financements et au matériel nécessaires aux activités de préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Service de coordination des opérations d'urgence)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>2.1 Élaborer une stratégie à mettre en œuvre sur plusieurs années, qui donne la priorité à l'accès à des financements pluriannuels, souples et non préaffectés ainsi qu'à des stocks stratégiques, en trouvant un équilibre entre, d'une part, une mobilisation de ressources dynamique et coordonnée au service de la préparation et, d'autre part, des niveaux acceptables de risque financier pour le PAM. La stratégie devrait s'appuyer sur une campagne de communication visant à aider les bureaux de pays à mieux comprendre les possibilités de financement à leur disposition ainsi que les obligations y afférentes, et s'accompagner d'un suivi plus précis des investissements consentis dans les activités de préparation, notamment par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale existants, de façon à indiquer en toute transparence les ressources que le PAM consacre à ces activités.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Service de coordination des opérations d'urgence)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. En collaboration avec les bureaux régionaux et le Département des partenariats et de l'innovation, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes veillera à ce que la stratégie de mise en œuvre de la politique actualisée prévoie un plan de sensibilisation et de coopération avec les donateurs concernant de potentiels financements pluriannuels souples destinés aux activités de préparation, d'intervention et de transition menées avant, pendant et après les situations d'urgence. Ce plan tirera parti des données factuelles attestant notamment de l'efficacité et de l'efficacité des investissements consentis dans la préparation.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des partenariats et de l'innovation, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Service de coordination des opérations d'urgence)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>
			<p>2. La Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution tirera parti des mécanismes existants, comme le Mécanisme de gestion globale des vivres et d'autres instruments financiers, dans la limite des niveaux de risque approuvés au niveau institutionnel, en vue de renforcer la préparation du PAM aux chocs.</p>			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
			<p>3. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la politique actualisée et en collaboration avec d'autres entités, la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution élaborera et expérimentera un modèle de "stocks stratégiques" dont l'objectif sera de constituer des stocks physiques de vivres dans des endroits stratégiques, à utiliser lors des interventions menées en cas de situations d'urgence soudaines.</p>	<p>Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (bureaux régionaux)</p>		
			<p>4. La Division des politiques et des orientations concernant les programmes, la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et d'autres divisions concernées amélioreront les dispositifs de suivi et d'établissement de rapports mis en place pour rendre compte des investissements consentis en matière de préparation, l'objectif étant de mettre clairement en évidence les fonds du PAM destinés aux actions menées dans ce domaine.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division de l'analyse, de la planification et de la performance)</p>		

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>2.2 Examiner le Compte d'intervention immédiate pour la préparation aux situations d'urgence et revoir les critères d'octroi des fonds qu'il contient pour permettre aux bureaux de pays nécessitant un préfinancement d'y accéder plus facilement.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Division de l'analyse, de la planification et de la performance (Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Service de la politique budgétaire et du financement stratégique, Service de coordination des opérations d'urgence)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5. En concertation avec d'autres divisions concernées et les bureaux régionaux, le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise appuiera la mise en œuvre d'un examen approfondi et la mise à jour de la note technique et de la directive relatives au Compte d'intervention immédiate. L'objectif sera de permettre aux bureaux de pays de bénéficier plus facilement des financements en faveur de la préparation, notamment en discutant avec le Conseil des moyens permettant d'améliorer l'accès à ces financements, comme le relèvement ou la suppression du plafond appliqué aux allocations annuelles accordées au titre du Compte d'intervention immédiate pour la préparation aux situations d'urgence, plafond qui est fixé actuellement à 6 millions de dollars É.U.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Service de coordination des opérations d'urgence, Service de la politique budgétaire et du financement stratégique, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>Délai de mise en œuvre: 2027</p> <p>Recommandation 3: Dotation en personnel</p> <p>Optimiser la gestion du personnel mobilisable en urgence en renforçant les dispositifs existants et en prenant en compte la nécessité de développer durablement les capacités du personnel en matière de préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Service de coordination des opérations d'urgence (Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, Division des ressources humaines, Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux régionaux, autres divisions du Siège concernées)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>3.1 Réexaminer les modèles appliqués, les dispositifs disponibles et les ressources utilisées en matière de formation dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise afin que ce domaine soit clairement considéré comme une priorité et d'inciter l'ensemble du personnel (recruté sur le plan international et sur le plan national) à suivre les formations proposées, de vérifier que le contenu des cours correspond au champ de la politique actualisée, de veiller à ce que les formations reprennent les engagements du PAM consistant à mener des programmes de qualité axés sur les personnes, et de faire en sorte que les cours soient dispensés en présentiel et à distance. Élaborer des supports et des cours de formation supplémentaires en matière de préparation aux situations d'urgence si nécessaire. Envisager d'associer des partenaires interorganisations et externes aux exercices de simulation et aux formations.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (2027)</p>	<p>Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Division des ressources humaines, Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux régionaux, autres divisions du Siège concernées)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En concertation avec le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités analysera les besoins en personnel dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, et exploitera les résultats pour élaborer des supports et des ressources d'apprentissage, de perfectionnement et de formation. 2. En concertation avec le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise et d'autres divisions concernées, le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités entreprendra un examen approfondi des modèles, des systèmes et des ressources d'apprentissage, de perfectionnement et de formation existants utilisés dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, et les mettra à jour si nécessaire, conformément à la politique actualisée et aux engagements que le PAM a pris en faveur des programmes de qualité axés sur l'être humain. Sous réserve de fonds disponibles, d'autres organismes et des partenaires extérieurs seront intégrés aux formations et aux exercices de simulation. 	<p>Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Division des ressources humaines, Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux régionaux, Division de la sécurité, Division des technologies)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>3.2 Prendre des mesures pour parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes au sein des effectifs déployés en renfort à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur une analyse des facteurs expliquant pourquoi les femmes sont moins nombreuses à postuler pour figurer dans les fichiers d'agents mobilisables dans les situations d'urgence et à être envoyées en renfort à partir de ces fichiers.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2027)</p>	<p>Service de coordination des opérations d'urgence (Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division des ressources humaines, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3. Le Service de coordination des opérations d'urgence, en collaboration avec la Division des ressources humaines, réunira les contributions de toutes les parties prenantes et entreprendra une analyse des facteurs qui empêchent les femmes de postuler pour figurer dans les fichiers d'agents mobilisables dans les situations d'urgence et d'être envoyées en renfort à partir de ces fichiers.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Division des ressources humaines)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>3.3 Examiner, approfondir et préciser le processus, les responsabilités, les outils et les dispositifs en rapport avec les déploiements de renforts dans les situations d'urgence. Élaborer ensuite et tenir à jour un système de suivi de toutes les demandes de renfort et de tous les déploiements, et regrouper les différents dispositifs (officiels et informels) afin de mieux comprendre les besoins du PAM en matière de dotation en personnel spécialisé dans la préparation aux situations d'urgence et d'en améliorer la supervision et la gestion, tout en préservant la souplesse des canaux informels de mobilisation de renforts.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2026)</p>	<p>Service de coordination des opérations d'urgence (Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Division des ressources humaines, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. En concertation avec la Division des politiques et des orientations concernant les programmes, le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, la Division des ressources humaines et d'autres divisions du Siège concernées, le Service de coordination des opérations d'urgence apportera des précisions sur les processus, les responsabilités, les outils et les mécanismes qui interviennent dans le cadre des déploiements de renforts dans les situations d'urgence, passera en revue ceux existants et les notera par écrit.</p> <p>5. Le Service de coordination des opérations d'urgence définira les fonctions que la Division des ressources humaines devra intégrer dans un nouveau module WorkDay pour assurer le suivi de toutes les demandes de renforts et de tous les déploiements, module qui permettra aux responsables à l'origine des demandes, aux coordonnateurs chargés de la dotation en personnel et à d'autres acteurs concernés intervenant dans le processus de gérer plus efficacement les besoins en personnel mobilisable en urgence.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, Division des ressources humaines)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>Délai de mise en œuvre: 2028</p> <p>Recommandation 4: Renforcement des capacités des pays et appui apporté aux pays</p> <p>Aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays à renforcer les capacités des gouvernements et des parties prenantes nationales en matière de préparation aux situations d'urgence en collaborant de manière efficace avec des entités clés, et augmenter les chances de pérennisation des résultats en tirant parti des partenariats et en combinant des interventions menées en aval et en amont avec des stratégies de transition appropriées.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>4.1 Aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays auxquels ils donnent la priorité à mener des initiatives pour élaborer, mettre en œuvre, expérimenter et améliorer des modèles de collaboration qui facilitent et encouragent la coordination entre les entités publiques dans tous les domaines thématiques pertinents (y compris celles chargées des données relatives au climat, de l'analyse et de l'alerte rapide, de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, de la sécurité alimentaire, de la protection sociale, de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion du handicap, et des financements) ainsi qu'avec d'autres partenaires.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2027)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. En collaboration avec d'autres divisions concernées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes notera par écrit les bonnes pratiques à reproduire pour renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise dont disposent, dans des domaines thématiques comme la protection sociale réactive face aux chocs, les gouvernements et des acteurs locaux tels que les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou les organisations non gouvernementales, et elle actualisera les orientations sur la conduite des opérations à mener pour accroître ces capacités.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Département des opérations liées aux programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division des technologies, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>4.2. Aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays auxquels ils donnent la priorité à mener des initiatives pour expérimenter des stratégies de sensibilisation visant à obtenir des gouvernements qu'ils s'engagent à renforcer durablement les capacités en allouant des ressources (sous forme monétaire et en nature) à des actions conjointes, et à cette fin tirer parti des partenariats et aider les gouvernements à instituer des financements pérennes chaque fois que cela est possible.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (2028)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. En collaboration avec d'autres divisions concernées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes consignera les bonnes pratiques à appliquer pour promouvoir les investissements nationaux dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, et actualisera les orientations sur la conduite des opérations à mener pour encourager ces investissements.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division des technologies, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2028</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>4.3 Aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays auxquels ils donnent la priorité à mener des initiatives pour développer les activités de renforcement des capacités des pays en matière de préparation aux situations d'urgence au carrefour entre les interventions mises en œuvre par les gouvernements et celles entreprises par les communautés, en particulier dans les domaines de la protection sociale réactive face aux chocs et de l'action anticipée, en s'appuyant sur l'utilisation d'outils pertinents et en tirant parti des relations nouées avec les partenaires coopérants.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2028)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3. En collaboration avec d'autres services chargés des programmes et d'autres divisions concernées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise actualisera les outils ainsi que les orientations sur la conduite des opérations qui sont utilisés en matière de renforcement des capacités. L'objectif sera d'accroître les capacités de préparation aux situations d'urgence des gouvernements et des communautés locales, en mettant l'accent sur les systèmes nationaux et communautaires d'alerte rapide et de protection sociale et sur les mesures d'anticipation.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes, Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités)</p>	<p>Décembre 2028</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>4.4 Aider les bureaux régionaux ainsi que les bureaux de pays auxquels ils donnent la priorité qui se trouvent dans des pays à revenu intermédiaire fortement exposés aux situations d'urgence à mener des initiatives pour élaborer des modèles de collaboration et de transition qui soient axés sur des partenariats stratégiques noués avec les gouvernements en matière de préparation aux situations d'urgence, tout en conservant les capacités d'intervention rapide du PAM dans certaines situations d'urgence.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (2028)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (bureaux régionaux, Département des opérations liées aux programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. En collaboration avec les bureaux régionaux et d'autres divisions concernées, le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise notera par écrit des exemples réussis de stratégies et de modèles de coopération et de transition adaptés au contexte et fournira aux bureaux de pays des orientations sur leur élaboration, en privilégiant les partenariats stratégiques noués avec les gouvernements en matière de préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des technologies, Division des services de gestion, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2028</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>Délai de mise en œuvre: 2027</p> <p>Recommandation 5: Accroître l'efficacité par l'apprentissage</p> <p>Continuer d'utiliser les atouts et les compétences particulières du PAM dans le cadre des activités menées en matière de préparation aux situations d'urgence, en recherchant les possibilités d'apprentissage et en en tirant parti au mieux, en déterminant et en comblant les lacunes de la base de données factuelles, en produisant de nouveaux éléments probants et en améliorant l'efficacité.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division du Directeur financier, Bureau de l'évaluation, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				
<p>5.1 Réviser les indicateurs de suivi relatifs à la préparation aux situations d'urgence pour les mettre en concordance avec la théorie du changement et faire en sorte qu'ils puissent être adaptés au contexte, et donner au PAM les moyens d'analyser les données clés disponibles dans ce domaine ainsi que la mesure dans laquelle les activités de préparation contribuent à la réalisation de ses objectifs.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2027)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. En concertation avec la Division de l'analyse, de la planification et de la performance, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes révisera les indicateurs de suivi des activités de préparation aux situations d'urgence de sorte que PAM puisse mesurer les principaux paramètres utilisés pour évaluer les effets de ces activités.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>5.2 Encourager l'utilisation de simulations, d'analyses du retour d'expérience, d'examens des enseignements tirés de l'expérience, d'évaluations et d'études sur la rentabilité de l'investissement afin de mieux comprendre la façon dont la préparation aux situations d'urgence influe sur l'efficacité et l'efficacité des interventions, notamment de celles menées en partenariat avec d'autres organisations et les groupes de travail du Comité permanent interorganisations. Rechercher les possibilités d'action rapide non concrétisées, et étudier en particulier les avantages qu'elles auraient procurés ainsi que les éléments qui auraient rendu cette action possible.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé (2027)</i></p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division du Directeur financier, Bureau de l'évaluation, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. En collaboration avec d'autres divisions concernées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays et conformément aux mécanismes institutionnels de gestion des connaissances, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes aidera à noter par écrit les résultats et les progrès accomplis, en exploitant notamment les études, les examens des enseignements tirés de l'expérience et les évaluations qui auront été réalisés, l'objectif étant de comprendre dans quelle mesure la préparation aux situations d'urgence influe sur l'efficacité et l'efficacité des interventions. La Division travaillera le cas échéant aussi en partenariat avec d'autres organisations et des groupes du Comité permanent interorganisations.</p> <p>3. La Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution évaluera la façon dont les mesures prises pour renforcer la préparation aux chocs auront amélioré le degré d'opportunité des interventions du PAM lors des crises humanitaires en cours, et elle mettra son savoir-faire à disposition selon que de besoin.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division du Directeur financier, Bureau de l'évaluation, Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, bureaux régionaux)</p> <p>Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement de la mise en œuvre
<p>5.3 Faire en sorte que les résultats des activités de préparation aux situations d'urgence et les enseignements tirés de ces activités soient pris en compte de manière systématique et diffusés en interne et à l'extérieur, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail du Comité permanent interorganisations, en mettant l'accent sur le renforcement de la préparation conjointe. Créer et gérer un référentiel de données factuelles et d'enseignements tirés de l'expérience en matière de préparation aux situations d'urgence.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (2027)</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Bureau de l'évaluation, bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4. En collaboration avec la Division de l'analyse, de la planification et de la performance, le Bureau de l'évaluation, les bureaux régionaux et d'autres équipes concernées, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes fera en sorte que les résultats obtenus et les enseignements dégagés dans le cadre des activités de préparation, d'intervention et de transition que le PAM mène avant, pendant et après les situations d'urgence soient mis en évidence conformément à la stratégie institutionnelle de gestion des connaissances. Elle veillera en outre à ce que toutes ces données soient exploitées de manière appropriée pour actualiser les orientations, les supports de sensibilisation et les cours de formation dans le respect des réponses apportées par la direction aux recommandations 1.2, 1.3 et 3.1.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance, Bureau de l'évaluation, Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux régionaux)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>